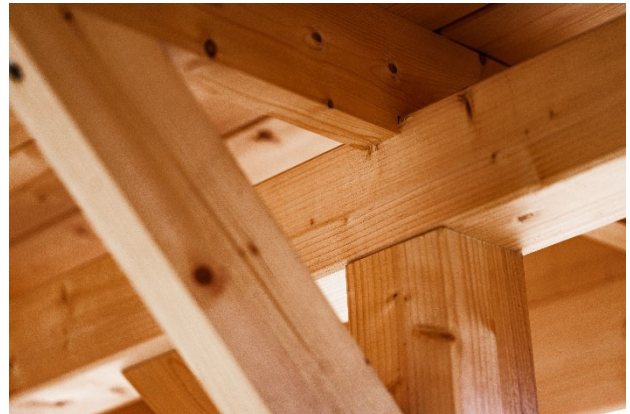


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 juillet 2023

## LE BOIS CONFIRME SON DÉVELOPPEMENT DANS LE BATIMENT : **+10,6 % DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN DEUX ANS**

France Bois Forêt, l'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois, et le CODIFAB (Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois) viennent de publier leur 7<sup>e</sup> enquête nationale construction bois<sup>1</sup>. L'une des principales conclusions est que l'utilisation du bois, matériau clé de la décarbonation des bâtiments, se développe dans les constructions malgré le contexte difficile. En effet, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, de nombreux facteurs ont également perturbé l'activité en 2022 : difficultés d'approvisionnement en matériaux, augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie, répercussions de la guerre en Ukraine sur l'économie, inflation importante et problèmes de recrutement dans les entreprises.



Dans ce contexte instable, l'activité des 1 888 entreprises intervenant sur le marché en France a progressé de **+2 % en volume** par rapport à 2020 et de **+10,6 % en valeur**, atteignant un chiffre d'affaires global de **plus de 2,1 milliards d'euros**. Les investissements réalisés les années précédentes ont permis de faire face à cette hausse de la demande sur les chantiers bois les plus importants. Pour continuer à répondre aux attentes du marché, plus du tiers des entreprises interrogées (34 %) prévoient d'investir dans les deux prochaines années afin d'augmenter leur production. Les fabricants sont sur-représentés dans ces intentions (55%). En complément, 61% des entreprises envisagent également de recruter de nouveaux collaborateurs pour renforcer leurs équipes durant l'année 2023.

### Des évolutions contrastées selon les secteurs

Si l'activité générale a repris à son niveau pré-covid, les évolutions sont contrastées selon les secteurs. Ainsi, le logement reste globalement stable par rapport à 2020, avec 22 000 nouvelles constructions bois en 2022, mais les maisons individuelles marquent le pas en raison des difficultés des primo-accédants. En revanche, les logements collectifs progressent de 12 % sur la période. Dans le même élan, les parts de marché de la construction bois progressent dans les bâtiments tertiaires publics et privés (de 10,9 % en 2020 à 13,1 % en 2022) et les bâtiments industriels et artisanaux (de 20,3 % à 23,5 %). Enfin, les extensions-surélévation sont également en hausse, avec 11 300 projets réalisés en 2022, soit 9 % vs 2020.

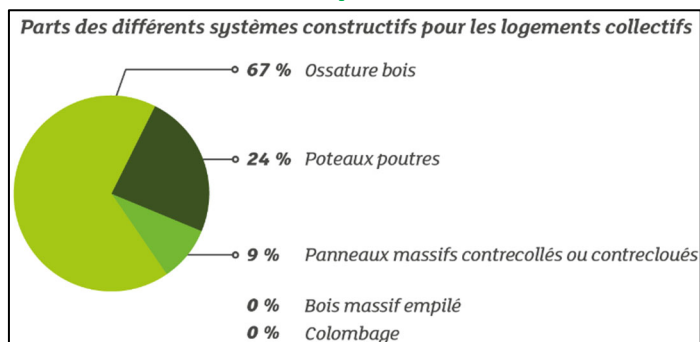
<sup>1</sup> Enquête réalisée tous les 2 ans dans le cadre de l'Observatoire National de la Construction Bois

## Logements : l'Île-de-France championne des constructions en bois

En 2022, les entreprises ont construit 4 320 nouveaux logements en bois en Île-de-France, plaçant la région au premier rang des régions les plus dynamiques en la matière, suivie de la région Auvergne-Rhône Alpes (3 750 réalisations), Pays-de-la-Loire et de la Nouvelle-Aquitaine avec respectivement 2 215 et 2 190 réalisations.

## L'ossature bois : la technique de construction bois la plus utilisée

L'ossature bois est la technique la plus répandue dans les constructions en bois tous secteurs confondus. Elle représente 85 % des constructions en bois de maisons individuelles, 63 % des logements collectifs et 67 % des bâtiments tertiaires. Toutefois, sa part diminue progressivement dans les logements collectifs et les bâtiments tertiaires.



En ce qui concerne le marché des maisons individuelles, la part d'utilisation des poteaux poutres est stable à 10 %, pouvant éventuellement intégrer une certaine combinaison avec l'ossature bois. En revanche, on observe une augmentation de leur utilisation dans le secteur des logements collectifs, passant de 16 % en 2020 à 23 % en 2022. Cette tendance est également observée dans la construction de bâtiments tertiaires, avec une hausse de 20% en 2020 à 24 % en 2022.

## 28 315 collaborateurs dont 13 000 dédiés à la construction bois

Les 1 888 entreprises exerçant dans le secteur de la construction bois peuvent également pratiquer d'autres activités en lien avec le bois (travaux de charpente, menuiserie, bardage...) ou non (couverture, zinguerie...). Elles emploient 28 315 collaborateurs, dont 13 000 dédiés à la construction bois. En 2022, toutes activités confondues, elles ont réalisé près de 4,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 14,3 % par rapport à 2020. Ce sont des entreprises solidement ancrées dans leurs territoires : 81% d'entre elles ont plus de 10 ans d'ancienneté. La région Auvergne-Rhône Alpes est la première région française de la construction bois, avec 346 entreprises et 17 % du chiffre d'affaires national construction bois.

**Synthèse de l'enquête disponible en téléchargement sur [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr) ou [codifab.fr](http://codifab.fr)**

*\*Enquête réalisée par la Cellule Économique de Bretagne dans le cadre de l'Observatoire National de la Construction Bois. Cette 7<sup>e</sup> enquête est financée par France Bois Forêt et le CODIFAB, en partenariat avec la CAPEB, l'UICB, l'UMB-FFB et les FIBOIS régionaux. Près de 1 000 entreprises ont répondu à l'enquête avec un taux de participation de 52% sur les 1 888 entreprises recensées sur le marché de la construction bois.*

### À propos de France Bois Forêt

France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois créée en 2004 à l'initiative des professionnels, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Elle réunit 24 organisations professionnelles depuis la sylviculture et la production forestière – les propriétaires et les gestionnaires publics et privés, pépiniéristes, graines et reboiseurs – à l'exploitation forestière, entrepreneurs de travaux et à la première et seconde transformation du bois : scierie, rabotage, parquet, imprégnation et emballages en bois (caisses, palettes et emballages légers).

### À propos de CODIFAB

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4 200 PME/ETI et plus de 15 000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles : Ameublement Français, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNACMA-CAPEB, UNAMA. Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : [codifab.fr](http://codifab.fr)



**ADOCOM®-RP**

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr) - site : [www.adocom.fr](http://www.adocom.fr)

Qualification : Agence Certifiée OPQCM